



Location Moto 44

6, rue de la poste (GPS)
6, bagatelle
44650 Corcoué-sur-Logne

06 67 04 10 57
location.moto.44@gmail.com
www.location-moto-44.fr

CONTRAT DE LOCATION 2021

Entre Location Moto 44 – 6, bagatelle 44650 Corcoué sur Logne - 0667041057 – Siret 509 235 537

Et le locataire : N° et type de Permis :N° tel mobile :

Domicile habituel :

Article 1: Il est convenu la location de la moto de marque et modèle HONDA transalp 600

Immatriculé : Pour une durée de jour(s) du àH00 au
..... àH00

Base de départ/arrivée..selon les conditions suivantes :

Kilométrage au départ..... Kilométrage à l'arrivée.....

Montant de la Location moto	60x ...
Option Equipement (selon conditions générales)	
250km/jour au-delà 0.44/km	
Montant Total	
Dépôt de garantie	1000eur
Acompte versé (encaissé si annulation jusqu'à 7 jours avant départ)	50eur
Montant restant à régler avant le départ	

Article 2 - Dépôt de garantie : Montant à régler à Location Moto 44 avant le départ : 1000€ TTC

En cas d'incidents, Location Moto 44 conservera le montant du dépôt de garantie ou fera payer au garant le montant des réparations ou de l'intervention. Le locataire est tenu de vérifier l'état de la moto au départ. Aucune réclamation ne sera possible après le départ.

Pour tout dégât, le devis de la société **Location Moto 44** fera foi.

Mention manuscrite « Verse la somme de (€) en dépôt de garantie » + Signature

Assurances comprises dans ce contrat :

Assurance Location Moto (dommages corporels, accident...) souscrite auprès de la Mutuelle des Motards. Sociétaire 978731.

L'assurance n'exonère pas le locataire du paiement du dépôt de garantie. **Location Moto 44** ne sollicite son assurance que pour les dommages dont le montant est supérieur au dépôt de garantie.

ASSISTANCE 0800 75 75 75 Inter Mutuelle Assistance. Valide à partir de 0km. Vous êtes en panne (sauf essence), vous avez une avarie moteur, un choc, vous téléphonez à l'assurance qui apporte une information utile et vous guide. Elle prend en charge les frais de remorquage vers l'abri le plus proche. Elle vous rapatrie vers votre destination de départ ou d'arrivée.

Article 3 - Responsabilités :

Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire la présente moto

Lors de la remise de la moto et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état de la moto sera établi entre le locataire et LM44.

Location Moto 44 met à votre disposition du matériel entretenu, contrôlé avec le locataire et vous conseille avant le départ. Vous louez une moto, vous êtes responsable de votre journée, de votre parcours et de votre destination : une panne peut survenir, les conditions météo peuvent changer, vous pouvez endommager la moto suite à un choc, vous pourriez adopter une conduite trop brusque et casser la chaîne, vous pouvez crever un pneumatique.

L'équipement doit être rendu dans le même état qu'à votre départ, suivant la gravité des dégâts il vous sera demandé une contribution d'un montant pouvant aller jusqu'au prix du neuf si l'équipement doit être remplacé (une griffure sur le casque Oeur, sur la visière cela nécessitera son remplacement)

Article 4 : En cas d'incidents, Location Moto 44 ne pourra être tenu responsable des conditions météo ou d'éventuelles avaries. En cas de problème mécanique une remise ou un remboursement sera accordée.

Le Locataire qui commet une infraction entraînant une contravention doit en supporter le coût, en cas de suspicion de contrôle automatique le locataire doit avertir LM44 lors de la restitution du véhicule.

Panne et avarie : Une assurance incluse. Location Moto 44 ne pourra pas intervenir à vos côtés sauf si nous estimons que vous êtes assez proche, dans le cas contraire il faudra contacter l'assurance pour un rapatriement 0800 75 75 75 Toute intervention réalisée par un autre prestataire sera à la charge du locataire. Toute intervention due à une négligence ou à une mauvaise utilisation du matériel sera facturée. Toute intervention suite à une panne d'essence sera facturée.

Les interventions sur la moto ne donneront lieu à aucune remise ou remboursement sur le prix de la location.

Article 5: Restitution en retard

Tout dépassement horaire de plus de 1h est facturé 40 euros TTC, au-delà il sera appliqué un forfait de location journalier supplémentaire

Article 6: Règles de conduite

Le locataire est seul responsable vis à vis des autorités : possession d'un permis valide, équipements de sécurité, respect des règles du code de la route... **Seul le locataire identifié par ce contrat est autorisé à piloter.**

Les CGU, contrats d'assurance, ... sont disponibles sur www.location-moto-44.fr

Fait en 2 exemplaires, à Corcoué-sur-Logne, le / /21 *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"*

Le Propriétaire

Location moto 44

Le Locataire